



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

1994^e SÉANCE : 28 MARS 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1994) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| La question de l'Afrique du Sud : | |
| Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1994^e SEANCE

Tenue à New York le lundi 28 mars 1977, à 10 h 30.

Président : M. Andrew YOUNG
(Etats-Unis d'Amérique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Maurice, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1994)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295).

La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud

Lettre, en date du 9 mars 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12295)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil [1988^e à 1991^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Botswana, de l'Egypte, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Libéria, de Madagascar, de la Mauritanie, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Sierra Leone, de Sri Lanka, de la Yougoslavie, du Zaïre et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. S. M. Al Saffar (Bahreïn), M. T. Tlou (Botswana), M. A. E. Abdel Meguid (Egypte), M. T. B. Sam (Ghana), M. M. S. Camara (Guinée), M. A. Marpaung (Indonésie), M. F. M. Kasina (Kenya), Mme A. Brooks-Randolph (Libéria), M. H. Rasolondraibe (Madagascar), M. M. El Hassen (Mauritanie),

M. L. O. Harriman (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. S. A. Salim (République-Unie de Tanzanie), M. M. Fall (Sénégal), Mme S. Y. Gbujama (Sierra Leone), M. I. B. Fonseka (Sri Lanka), M. J. Petric (Yougoslavie), M. Umba di Lutete (Zaïre) et M. D. W. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : En outre, je voudrais informer les membres du Conseil que les représentants de Cuba, de la Mongolie et du Togo ont adressé des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, conformément à la pratique et avec l'assentiment du Conseil, je me propose d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, en vertu des dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

3. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. R. Alarcón (Cuba), M. T. Puntsagnorov (Mongolie), et M. A. Kodjovi (Togo) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

4. M. KIKHIA (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre nomination en tant que représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et pour votre accession à la présidence de cet éminent organe, le Conseil de sécurité, pour le mois en cours.

5. Je voudrais, au nom de ma délégation, saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Murray, représentant permanent adjoint du Royaume-Uni, pour la façon excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de février.

6. Je voudrais aussi exprimer la sympathie de ma délégation, de mon gouvernement et de mon peuple au peuple et au Gouvernement de la République socialiste de Roumanie pour le tremblement de terre qui a si tragiquement dévasté dernièrement plusieurs parties de ce pays. Je voudrais aussi prier notre collègue, le représentant permanent de la République socialiste de Roumanie, de transmettre nos sentiments sincères de sympathie au Gouvernement et au peuple roumains.

7. Nous avons été attristés par la mort de M. Fakhruddin Ali Ahmed, président de l'Inde. Les nobles efforts et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions lui font personnellement honneur de même qu'ils honorent le noble et grand pays qu'il dirigeait. Sa mémoire sera respectée pendant longtemps. Je voudrais prier notre collègue, le représentant de l'Inde, de transmettre les sentiments et les condoléances de ma délégation, de mon gouvernement et de mon peuple au Gouvernement et au peuple de l'Inde.

8. La mort tragique survenue il y a quelques jours du Président de la République populaire du Congo, le commandant Marien Ngouabi, nous a aussi beaucoup attristés parce qu'en tant que membre de l'Organisation de l'unité africaine nous avons pu apprécier les progrès que lui-même et son gouvernement ont réalisés sur notre continent. Nous sommes certains que le peuple de la République populaire du Congo saura endurer avec patience la douleur causée par la perte de ce grand dirigeant.

9. Dix-sept ans se sont écoulés depuis le massacre brutal de Sharpeville dirigé contre des Africains sans armes qui manifestaient contre le traitement inhumain que leurs infligeait le régime raciste d'Afrique du Sud. Depuis lors, le peuple africain d'Afrique du Sud a intensifié sa lutte contre la politique barbare de l'*apartheid*. L'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions par lesquelles elle demandait que le régime raciste d'Afrique du Sud respecte les principes humanitaires et les obligations internationales assumées en vertu de la Charte. Au contraire, au lieu de se conformer à ces résolutions, le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud a constamment lancé un défi à la communauté internationale et intensifié sa répression raciste contre le peuple autochtone d'Afrique du Sud. Le massacre de Soweto du 16 juin 1976, que le Conseil de sécurité a vigoureusement condamné dans sa résolution 392 (1976), a nettement montré que le régime raciste avait l'intention de poursuivre sa politique néfaste d'*apartheid*.

10. En Namibie, le régime minoritaire raciste poursuit son occupation illégale du Territoire au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette occupation illégale empêche l'Organisation des Nations Unies d'exercer ses responsabilités envers le peuple et le Territoire de la Namibie. Le régime raciste continue d'établir des installations militaires dans le Territoire, dont il se sert de tremplin pour se livrer à des agressions répétées contre les Etats voisins. A ce propos, le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 387 (1976) et 393 (1976), a condamné le régime raciste de l'Afrique du Sud pour ses agressions flagrantes contre la République populaire d'Angola et la République de Zambie au cours de l'année écoulée.

11. Il ne fait pas de doute que la situation en Afrique du Sud est extrêmement grave et que, de ce fait, elle menace la paix et la sécurité internationales: il ne fait pas de doute non plus que la cause de cette tension découle de l'existence de cercles dirigeants racistes en Afrique du Sud. Ce régime raciste se livre à une politique inhumaine de discrimination raciale et d'*apartheid* et est décidé à poursuivre cette politique qui est contraire aux principes de la Charte. Ces principes expriment l'espoir et la foi de l'humanité dans les droits de l'homme, dans la dignité et

dans la valeur de l'individu, indépendamment de sa race, de sa couleur, de son sexe, de sa langue ou de sa religion.

12. La politique d'*apartheid* a été rejetée et condamnée par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale de même que par la communauté internationale, qui la considèrent comme un crime contre la dignité de la personne humaine créant une source de tension qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

13. En vue de se maintenir et de poursuivre sa domination sur le peuple africain en Afrique du Sud et afin de tromper l'opinion publique mondiale, le régime raciste d'Afrique du Sud a eu recours à une politique de prétendus foyers nationaux africains ou bantoustans. Ces bantoustans visent à diviser le peuple africain ou entités tribales qui sont conçues de façon à devenir des mini-Etats otages, prisonniers et dépendant complètement du régime minoritaire raciste blanc de l'Afrique du Sud. Ainsi, l'économie de ces prétendus foyers nationaux ne fait que servir les buts et les ambitions de la minorité raciste blanche.

14. Le régime minoritaire raciste de Pretoria cherche à réaliser de nombreux objectifs grâce à sa politique des bantoustans. Ses principaux objectifs sont les suivants.

15. Premièrement, induire en erreur l'opinion publique mondiale et tromper la communauté internationale en leur faisant croire que le régime minoritaire raciste essaie de donner à ces prétendus foyers nationaux l'indépendance et le droit à l'autodétermination. Mais la communauté mondiale n'a pas été induite en erreur et a adopté une attitude énergique contre de telles manoeuvres. En fait, cette politique a été exposée par l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 31/6 A, a demandé que l'on ne reconnaisse pas le Transkei. A ce propos, il convient de noter que la déclaration de l'Assemblée générale avait été précédée par celles de la treizième Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Maurice, et de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, qui ont demandé toutes deux qu'on ne reconnaisse pas cette entité factice.

16. Deuxièmement, diviser les habitants autochtones d'Afrique du Sud en tribus pour faire croire qu'ils appartiennent à différentes communautés qui n'ont aucun lien entre elles ou aucun lien avec une nation ou un pays donné. Cela permettrait au régime minoritaire raciste de prétendre être le groupe le plus important lors de comparaisons individuelles avec les différentes tribus africaines. En fait, ces tentatives ont été révélées de façon flagrante par M. Connie P. Mulder, ministre de l'information du régime de Vorster, lorsqu'il a déclaré: "La population blanche d'Afrique du Sud n'est pas une minorité mais une majorité puisque les 4 millions de Blancs sont plus nombreux que chacune des tribus prises individuellement."

17. Troisièmement, poursuivre l'exploitation économique des habitants de ces prétendus foyers nationaux. Ces africains sont obligés de travailler au service de l'économie des régions blanches — dans les mines, dans l'agriculture et dans l'industrie — à des salaires tellement bas que, dans la plupart des cas, ils se situent au-dessous de la limite de la

pauvreté. En outre, ces prétendus foyers nationaux se trouvent dans des régions arides et déshéritées aux fins expresses d'obliger leurs habitants à être dépendants des travaux dans les mines et dans les usines des Blancs. A ce propos, il est intéressant de citer M. Vorster, qui déclarait en 1968 devant le Parlement :

"Il est vrai qu'il y a des Noirs qui travaillent pour nous. Ils continueront à travailler pour nous pendant des générations... Le fait est que nous avons besoin d'eux parce qu'ils travaillent pour nous... En aucune circonstance nous ne pouvons leur accorder de droits politiques, à présent ou plus tard."

18. La prétendue politique des foyers nationaux du régime de Pretoria vise à priver et à opprimer les habitants autochtones de l'Afrique du Sud; c'est la pierre angulaire de la politique d'*apartheid*. Comme l'ensemble de l'*apartheid*, cette politique a fait l'objet de nombreuses critiques et d'une opposition vigoureuse à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à l'étranger.

19. A l'intérieur de l'Afrique du Sud, il y a eu des manifestations et des émeutes auxquelles ont participé différentes parties de la population d'Afrique du Sud, y compris des étudiants, des ouvriers, des membres de clubs sportifs et bien d'autres. Ces manifestations et ces émeutes, qui ont eu lieu dans l'ensemble du pays, ont commencé à Soweto et se sont ensuite étendues à Johannesburg et au Cap et peuvent être considérées comme un indice non équivoque de l'opposition des habitants à la politique d'*apartheid* et, partant, à la politique des prétendus foyers nationaux. Ces manifestations et ces émeutes et les troubles actuels en Afrique du Sud sont le résultat inévitable et prévu de la répression et des privations que le peuple africain a dû subir au cours des années et qu'il subit encore. Le régime minoritaire en Afrique du Sud a réprimé ces manifestations par la force et la violence dans l'espoir erroné que cela permettrait de réprimer et de contrôler les Africains de Soweto et d'ailleurs. Cependant, les manifestations ont continué et se sont même étendues à l'ensemble de l'Afrique du Sud, ce qui montre sans aucun doute que le peuple d'Afrique du Sud est décidé à persévérer dans sa lutte contre la politique d'*apartheid*.

20. La politique des prétendus foyers nationaux a même fait l'objet d'opposition de la part des chefs de tribus africaines et des dirigeants de ces prétendus foyers nationaux eux-mêmes. A cet égard, j'aimerais attirer l'attention du Conseil sur la conférence des chefs de huit de ces prétendus foyers nationaux, qui s'est tenue au milieu de novembre 1974. A cette conférence, on a rejeté la proposition tendant à accorder l'autonomie à ces prétendus foyers nationaux. Au lieu de cela, les chefs de tribu ont revendiqué l'égalité de droits avec les habitants minoritaires blancs, dans le cadre d'un Etat unitaire en Afrique du Sud. Cette revendication a été faite par le chef Gasunkulu du Transvaal lorsqu'il a déclaré que si le peuple africain autochtone donnait son accord au programme de prétendus foyers nationaux il perdrait ainsi le droit de revendiquer les richesses de l'Afrique du Sud et abandonnerait donc son droit à une économie qu'il a contribué à bâtir. A la même conférence, le chef Buthelezi a déclaré : "L'Afrique du Sud est un pays unique. Elle a un destin unique. Ceux qui

essaient de diviser la terre où nous sommes nés cherchent à renverser le cours de l'histoire."

21. Avec la chute du régime raciste portugais en avril 1974, le régime de Vorster a perdu un allié important. Depuis lors, le régime raciste d'Afrique du Sud n'a épargné aucun effort pour améliorer ses relations avec le régime raciste sioniste de la Palestine occupée. Les rapports de coopération entre les deux régimes racistes ont été présentés en détail dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*¹. Ce rapport montre clairement la croissance rapide et l'expansion des relations entre ces deux régimes racistes, qui ont atteint leur point culminant après la visite du Premier Ministre d'Afrique du Sud à l'entité sioniste en Palestine occupée en avril de l'année dernière. Le *Christian Science Monitor* du 15 mars 1977 s'est également référé à cette coopération entre les deux régimes racistes. Il y est dit :

"L'Afrique du Sud achète depuis longtemps des armes en Israël et lui fournit des diamants et d'autres matières premières; ils partagent des techniques dans les domaines des chemins de fer, de l'extraction de gaz à partir du charbon et de la fabrication des armes."

Le même journal poursuit :

"Le quotidien israélien *Maariv* a indiqué, le 9 décembre dernier, que la société électronique Tadiran d'Israël, qui est une succursale d'Israël Aircraft Industries, avait construit, en association avec un groupe sud-africain, une usine à Rosalene, près de Pretoria, portant le nom de Consolidated Power."

Cette coopération a été vigoureusement condamnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/6 E. J'aimerais également citer une déclaration faite à la première Conférence afro-arabe au sommet, tenue au Caire du 7 au 9 mars 1977 :

"La Conférence afro-arabe au sommet décide de poursuivre sans relâche des efforts accrus au sein de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation des Nations Unies et de toutes autres instances internationales pour rechercher les voies et moyens les plus efficaces afin d'accentuer l'isolement politique et économique d'Israël, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie à l'échelle internationale tant que les régimes de ces pays s'obstinent à poursuivre des politiques racistes, expansionnistes et d'agression. A cet effet, la Conférence affirme la nécessité de continuer à imposer un boycottage total, politique, diplomatique, culturel, sportif et économique, et notamment un embargo pétrolier contre ces régimes." [S/12298, annexe, par. 8.]

22. Le régime de Vorster ne pourrait pas faire preuve d'autant de mépris à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion mondiale sans l'appui moral et matériel dont il bénéficie de la part des pays industrialisés. Il est absurde que ces puissances, tout en prétendant s'opposer à l'*apartheid*, augmentent leur appui

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Supplément no 22 A.*

au régime raciste de Vorster. Elles le défendent à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité pour empêcher la mise en oeuvre de décisions internationales efficaces contre le régime raciste. Ces Etats et d'autres encore qui continuent de ne pas appliquer les résolutions de l'ONU et qui continuent d'élargir leurs relations économiques avec l'entité raciste doivent prendre conscience de leurs responsabilités à l'égard de la communauté internationale. Ceux qui aident et encouragent les régimes racistes d'Afrique doivent savoir qu'ils aident les ennemis de l'Afrique et qu'ils devront faire face aux conséquences de leurs actes. Ils doivent choisir entre l'Afrique et les ennemis de l'Afrique. Ces pays doivent savoir que les Africains, avec l'appui de tous les peuples épris de paix, n'oublieront jamais ces actes irréflectifs et parfois criminels.

23. Le 7 mars dernier, le magazine *Time* a publié une interview avec Vorster. On a demandé à Vorster s'il restait convaincu que sa politique tendant à créer des foyers nationaux noirs à l'intérieur de l'Afrique du Sud était le moyen de résoudre le problème de la discrimination raciale dans le pays, et il a répondu : "Je suis absolument convaincu que c'est la seule solution. Tout autre solution conduira au chaos." En réponse à une autre question — qui était de savoir pourquoi les Noirs ne pouvaient pas voter en Afrique du Sud même —, Vorster a déclaré : "Je suis prêt à leur donner toutes les possibilités d'un gouvernement local, en matière d'activités récréatives et sociales, mais pas de droits politiques dans les régions blanches."

24. Certes, le régime raciste d'Afrique du Sud persiste dans sa politique raciste criminelle parce qu'il est aidé, encouragé et protégé par ses partenaires se trouvant parmi les puissances industrialisées occidentales.

25. Tant l'expérience que l'histoire nous montrent qu'il ne peut y avoir de paix sans justice et que la justice ne peut être réalisée que dans l'égalité. Une paix imposée et appliquée par la force des armes, ce n'est pas du tout la paix; c'est la reddition et l'asservissement. Les populations qui luttent pour obtenir la liberté et l'indépendance ne plieront pas et ne se laisseront jamais asservir. Afin d'assurer la paix en Afrique australe, les Africains d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie doivent obtenir la justice avec l'autodétermination et l'indépendance.

26. A ce stade critique, le Conseil de sécurité est tenu de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité, et il doit notamment : premièrement, condamner vigoureusement le régime raciste d'Afrique du Sud, qui a recours à la violence et à la répression massives contre la population africaine, et exiger que ce régime raciste mette fin à sa politique de bantoustanisation et l'abolisse, abandonne sa politique d'*apartheid* et oeuvre pour obtenir le gouvernement par la majorité fondé sur la justice et l'égalité; deuxièmement, prendre les mesures nécessaires en vertu du Chapitre VII de la Charte pour mettre fin au mépris du régime raciste à l'égard des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et pour faire cesser son occupation illégale de la Namibie; troisièmement, exiger que tous les Etats cessent immédiatement la vente et la livraison d'armes au régime raciste d'Afrique du Sud et que ceux qui ne l'ont pas encore fait rompent immédiatement toutes relations avec le régime raciste; quatrièmement,

appuyer et aider les populations d'Afrique australe ainsi que leurs mouvements de libération authentiques dans leur lutte pour la dignité et la dignité de l'homme.

27. En conclusion, je tiens à donner l'assurance que mon pays continuera, comme il l'a toujours fait, d'appuyer vigoureusement et d'aider les populations d'Afrique australe dans leur lutte contre le racisme et l'*apartheid*, pour obtenir la liberté, l'autodétermination et l'indépendance.

28. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Ghana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

29. M. SAM (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : La question de l'Afrique du Sud échappe depuis si longtemps à tous les efforts de solution et contient des éléments si propres à provoquer de graves menaces pour la paix en Afrique australe et, progressivement, pour celle de l'Afrique et du monde entier qu'il n'y a pas lieu de chercher d'excuse à la préoccupation croissante de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, pour ne pas parler d'autres organisations et organes internationaux, en ce qui concerne tous les moyens possibles de résoudre la question. La délégation ghanéenne a demandé à pouvoir participer au débat du Conseil dans l'espoir que ses vues contribueront à apporter une solution définitive au problème.

30. Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil de sécurité la reconnaissance de ma délégation pour avoir accepté de nous entendre. Nous sommes très heureux de pouvoir prendre la parole devant cet éminent organe sous votre présidence. La délégation ghanéenne a étudié avec soin les déclarations que vous avez faites depuis que vous avez assumé vos fonctions de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et en a été impressionnée. Ma délégation est honorée de cette occasion de travailler avec un homme aussi éminent et aussi profondément attaché à la lutte pour le rétablissement des droits de l'homme. Nous sommes certains que les droits de la majorité de la population d'Afrique du Sud recevront plus d'attention encore de la part d'un homme de votre envergure et du gouvernement que vous représentez.

31. Le Gouvernement des Etats-Unis sous la présidence de M. Carter a inspiré de nouveaux espoirs de justice et de paix. Mon pays a constaté avec une très vive satisfaction le rôle remarquable que le Président a joué en persuadant le Sénat des Etats-Unis d'imposer à nouveau l'interdiction d'importer du chrome de Rhodésie. Le Ghana espère donc qu'à l'avenir, et grâce à l'exemple des Etats-Unis, le monde occidental en particulier commencera à adopter une attitude plus réaliste et plus positive à l'égard des aspirations et des préoccupations de l'Afrique, notamment en ce qui concerne la population africaine d'Afrique du Sud. A cet égard, nous rappelons les nobles paroles que le président Carter a prononcées dans son discours inaugural :

"Parce que nous sommes libres, nous ne pouvons jamais être indifférents au sort de la liberté ailleurs. Notre sens moral nous dicte une nette préférence pour les sociétés qui partagent avec nous le respect constant des droits de l'homme."

Au Ghana, nous traduisons ces paroles en une déclaration selon laquelle cette nette préférence ne saurait s'appliquer à l'Afrique du Sud, qui, chacun le sait, peut être accusée de tout sauf d'un attachement au sort de la liberté ou du respect des droits de l'homme, ou des deux.

32. L'historique des problèmes créés par les colons blancs en Afrique du Sud et par leurs prédécesseurs est si connu et a été si souvent répété au Conseil et dans d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies qu'on dispensera ma délégation de faire ici une nouvelle conférence sur l'histoire de l'Afrique du Sud. Il suffira de rappeler que le seul objectif de la longue liste d'atrocités que le régime minoritaire raciste et ses sympathisants, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Afrique du Sud, ont continué de perpétrer contre les Africains autochtones du pays et, en fait, contre tous ceux qui ne sont ni de descendance européenne ni visiblement blancs est de perpétuer leur rapacité aux dépens incalculables des non-Blancs sur la base du mythe honteux selon lequel leur blancheur devrait être le synonyme d'un droit divin à la supériorité raciale. Mais sans cette rapacité et ce penchant au matérialisme à l'exclusion de toutes autres considérations, il serait absolument illogique que le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud, même lorsqu'il sera arrivé à ses fins, confère entre autres l'honneur douteux de "Blancs honoraires" aux non-Blancs de tout type, quels que puissent être le poids économique ou l'influence de ces derniers.

33. C'est cet ensemble de cupidité sans borne et de racisme cultivé de manière constante et systématique qui fait du régime sud-africain, comme du régime nazi d'Hitler, une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. La véritable menace à la paix que représente l'Afrique du Sud est aggravée du fait qu'au cours des dernières années, une fois de plus à l'instar du régime d'Hitler, elle a suivi une politique d'agression contre les Etats africains voisins dans un vain effort pour les intimider et les amener à se soumettre à sa domination et à sa forme d'exploitation raciste. Pratiquant cette politique, les troupes sud-africaines ont lancé des attaques contre la jeune République d'Angola et contre la Zambie et continuent d'occuper la Namibie, Territoire de l'Organisation des Nations Unies. En outre, c'est surtout grâce à l'encouragement et à l'assistance ouverte de l'Afrique du Sud que le régime illégal d'Ian Smith a eu l'audace de lancer des attaques contre le Mozambique, le Botswana et la Zambie.

34. La fièvre désespérée avec laquelle l'Afrique du Sud accroît ses arsenaux déjà considérables ne peut avoir qu'un objectif : créer une situation qui, le régime l'espère, sapera ou étouffera la ferme résolution de l'immense majorité de sa population de continuer à s'opposer à la politique et à la pratique archaïques, immorales et dangereuses de l'*apartheid*. Heureusement, la volonté de la population autochtone de l'Afrique du Sud s'est affirmée, montrant que l'*apartheid* n'a pas d'avenir et va donc assurément à l'échec.

35. La question a trop souvent été posée, mais il n'est pas inutile de la poser une fois de plus : pourquoi l'Afrique du Sud s'est-elle toujours sentie aussi assurée dans sa politique de défi à l'égard de l'opinion internationale ? Il n'y a qu'une réponse possible : elle a été encouragée à penser de la sorte par des amis très puissants. Ces pays puissants, pour

la plupart occidentaux, continuent d'affirmer que les immenses investissements qu'ils ont faits dans le pays et ce qui, à leurs yeux, constitue leur intérêt stratégique ne sauraient être protégés et assurés que par un régime aussi autocratique, aussi révoltant, aussi raciste, aussi meurtrier et aussi résolu que le régime sud-africain, bien décidé à opprimer la population majoritaire et à la faire travailler pour des salaires de famine, sans tenir compte des droits de l'homme et surtout pas des droits politiques de la population.

36. Ma délégation frémit à l'idée que si la situation devait se produire — et elle approche vite — où les pays industrialisés de l'Ouest avaient à choisir entre la défense de leurs investissements en Afrique du Sud et le soutien aux revendications légitimes, par la lutte, de la population africaine opprimée, la balance pencherait en faveur de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire en faveur du régime raciste dans cet infortuné pays. Les conséquences de cette attitude seraient trop épouvantables pour que le monde civilisé puisse les envisager. C'est pourquoi ma délégation tient à dire à l'Ouest d'agir maintenant et de s'épargner ce tragique dilemme.

37. La délégation ghanéenne est fermement convaincue, vous l'imaginez sans peine, que les investissements en Afrique du Sud sont des investissements qui soutiennent le racisme, l'oppression, les traitements inhumains et humiliants. Ils sont donc une menace à la paix et à la sécurité. En tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil n'a qu'un choix : il peut agir maintenant pour prévenir un conflit de dimensions immenses ou ne pas agir et rendre ce conflit inévitable. Voilà pourquoi nous lui demandons d'imposer un embargo sur tous nouveaux investissements en Afrique du Sud et d'assurer la création d'un mécanisme chargé de surveiller le retrait total du pays de tous les investissements existants.

38. Si l'Afrique du Sud persiste dans son intransigeance, c'est aussi parce qu'on l'a toujours encouragée à s'imaginer comme étant le protecteur des intérêts stratégiques occidentaux dans l'Atlantique sud et l'océan Indien. La prémisse de cette thèse semblerait être que tout gouvernement africain noir en Afrique du Sud, pour démocratique qu'il puisse être, même du point de vue occidental, et pour fidèle qu'il soit à tous les principes de la Charte des Nations Unies, ne saurait être considéré que comme un ennemi de l'Occident. Ma délégation juge cette thèse révoltante. C'est vraiment le cas de dire : qui veut noyer son chien l'accuse d'être enragé.

39. C'est cette théorie aveugle qui est principalement responsable du soutien que l'Occident a continué de donner au régime raciste, prolongeant les souffrances tragiques de la population africaine. Il est temps pour nous tous de faire un examen de conscience très critique. La liberté et la justice avec un gouvernement de la majorité sont en jeu en Afrique du Sud, et non pas des idéologies quelconques. L'idée que la population autochtone de l'Afrique du Sud lutte pour le système majoritaire afin de remettre sa liberté à une autre puissance étrangère est trop scandaleuse, trop révoltante et trop stupide pour que ma délégation veuille même en parler. Si la liberté et la justice ne peuvent être réalisées par d'autres moyens que la lutte armée, la lutte armée est légitime et l'aide reçue d'où que ce soit à cette

fin ne peut être que bienvenue et considérée comme amicale. C'est la raison pour laquelle nous sommes très reconnaissants à nos amis du monde socialiste de l'assistance constante qu'ils nous donnent dans ce domaine. Nous leur demandons de continuer à accorder cette assistance.

40. D'autres amis qui aident la lutte de l'Afrique pour l'indépendance et le système majoritaire par leur assistance humanitaire continuent cependant d'affirmer que la lutte n'est permise que si elle se fait par des moyens pacifiques. Toutefois, ils n'indiquent pas quels moyens pourront être assez pacifiques pour ne plus mettre en danger la vie de la majorité des habitants de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe. Toutes les possibilités de changement pacifique dans ces territoires, notamment dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, ont été essayées. Depuis 1910, en passant par les massacres de Sharpeville de 1960 et par ceux de Soweto l'année dernière seulement, le régime sud-africain n'a eu qu'un genre de réponse à la lutte par des moyens pacifiques. La réponse du régime s'est manifestée par de nouvelles peines d'emprisonnement, de nouveaux exils, de nouvelles interdictions, de nouvelles mesures d'oppression et de répression et de nouveaux massacres d'hommes sans défense. Trente et une années de discussions et de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont été vaines aussi. Il n'est donc pas surprenant que la patience de la population de l'Afrique du Sud soit maintenant à bout. Un peuple ne peut se permettre — en fait, il n'en a pas le droit — de rester pacifique en présence d'efforts systématiques pour le décimer ou le maintenir à jamais en esclavage.

41. Je voudrais à ce stade rappeler au Conseil une déclaration attribuée à M. Connie Mulder, ministre de l'information et de l'intérieur du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud. Cette déclaration a paru dans un article de M. Jim Hoagland publié dans le *Washington Post* du 16 février de cette année sous le titre "L'Afrique du Sud, avec l'aide des Etats-Unis, est proche de la bombe atomique". Sans démentir ni confirmer la prétendue assistance des Etats-Unis à la mise au point de l'industrie nucléaire qui lui permettrait d'ici deux à quatre ans de fabriquer une bombe atomique, M. Mulder a dit :

"Je dirai simplement que si nous sommes attaqués aucune règle ne s'appliquera si notre existence est en jeu. Nous emploierons tous les moyens à notre disposition, quels qu'ils soient."

Il a ensuite ajouté, avec une certaine insistance je crois :

"Il est vrai que nous venons de construire notre propre usine pilote qui se sert d'une technique très avancée et que nous avons de très importantes ressources en uranium."

42. Il est permis de se demander qui pourrait être cet assaillant en puissance de l'Afrique du Sud ? S'agit-il d'un pays d'Afrique ou d'une puissance étrangère ? Il est évident pour ma délégation que l'attaque à laquelle songent les racistes d'Afrique du Sud ne peut venir que de l'intérieur de l'Afrique du Sud même et d'une majorité depuis longtemps sans voix. Nous avons ainsi de nouvelles preuves des intentions auxquelles répondent l'accumulation rapide d'armes et la mise au point d'un arsenal atomique. Ils

serviront à éliminer, au besoin, les Africains autochtones. C'est une autre raison pour laquelle le régime raciste parce que les Africains dans des bantoustans qui seront des objectifs faciles à atteindre.

43. Enfin, l'opportunité que les tenants du changement pacifique ont toujours recherchée est venue. C'est la dernière occasion d'employer des moyens pacifiques. Ces moyens résident dans le Chapitre VII de la Charte. Que ces tenants du changement pacifique aient maintenant le courage et la prévoyance de décider l'embargo obligatoire sur les armes et les investissements en Afrique du Sud, conformément aux vœux si souvent exprimés par la vaste majorité de la communauté internationale, notamment dans la résolution 31/6 que l'Assemblée générale a adoptée il y a trois mois à peine.

44. A ce propos, ma délégation est également fière de pouvoir une fois de plus attirer l'attention sur la résolution adoptée à Accra par les jeunes hommes et femmes de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, lors de la réunion du Comité exécutif qui a eu lieu du 19 au 21 mars de cette année. Cette résolution, que sur les instructions de mon gouvernement j'ai eu l'honneur de communiquer au Secrétaire général pour qu'elle soit portée à l'attention tant de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité, a depuis été publiée en tant que document officiel. Qu'il me soit permis de citer cette résolution :

[Pour le texte, voir S/12305 du 24 mars 1977.]

45. Ma délégation estime que le Conseil ne devrait pas achever sa discussion sans saisir cette occasion pour adopter une résolution. S'il ne prend pas de décision, on y verra nécessairement la preuve qu'il n'a pas souhaité que la question de l'Afrique du Sud soit résolue sans provoquer de nouvelles souffrances et de nouvelles effusions de sang; il y aurait là une invitation trop nette à une intensification de la lutte armée et à d'inutiles sacrifices de vies humaines non seulement en Afrique du Sud mais aussi au Zimbabwe et dans toute l'Afrique australe. Si le Conseil n'adopte pas une ferme résolution soutenant les sanctions totales, et plus particulièrement un embargo total et obligatoire sur les investissements et les envois d'armes à l'Afrique du Sud, ce sera une invitation trop cynique et trop cruelle à une guerre raciale, avec des conséquences incalculables pour la paix de l'Afrique et, sans doute, du monde entier. L'histoire ne pourrait jamais pardonner semblable indifférence.

46. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Kenya, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

47. M. KASINA (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter chaleureusement au nom de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ensuite, je voudrais vous remercier et remercier les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de participer à cet important débat. Je suis d'ailleurs très heureux de vous voir présider ce débat si important, car votre contribution à la cause des droits de l'homme aux Etats-Unis est fort connue et appréciée au Kenya ainsi que dans le monde entier. Il sied donc que vous

occupiez le fauteuil présidentiel à un moment où nous examinons le problème que pose la violation sans discrimination des droits de l'homme et des droits politiques en Afrique australe.

48. La situation en Afrique australe continue de menacer la paix et la sécurité internationales. Cette grave situation a été portée à l'attention du Conseil à plusieurs reprises par de nombreux Etats et organisations internationales, et pourtant le Conseil n'a pas encore trouvé de solution définitive. La raison de cet échec réside dans le fait que les amis et partisans du régime raciste ont continué de résister à l'opinion mondiale qui réprovoque ce régime.

49. Depuis 31 ans, l'Organisation des Nations Unies est saisie du problème que pose la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. De nombreuses résolutions ont été adoptées chaque année priant le régime sud-africain d'abandonner sa politique d'*apartheid*. Il saute aux yeux de tous que, faisant fi des appels de la communauté internationale, le régime raciste continue d'opprimer implacablement le peuple noir et les adversaires de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

50. Nous sommes aujourd'hui témoins de l'un des pires et des plus répréhensibles maux auxquels se heurte l'humanité dans le dernier quart du XX^e siècle. La politique d'*apartheid* est la violation la plus flagrante des droits de l'homme et un système de tyrannie raciale sans égal dans l'histoire humaine.

51. Le massacre barbare de Sharpeville, il y a 17 ans, nous rappelle que l'Afrique du Sud était décidée à appliquer sa politique d'*apartheid* en recourant à la force et à la brutalité de la police. Bien que l'Afrique du Sud ait été condamnée par le Conseil de sécurité pour le massacre de Sharpeville, il était évident que cette condamnation ne suffisait pas pour détourner le régime raciste de ce crime odieux. Nous avons à l'époque fait une mise en garde et dit que si l'Afrique du Sud n'était pas punie pour ce crime elle en tirerait réconfort et continuerait à soumettre d'innocents Africains à de telles atrocités. Les apologistes du régime de Vorster ont été prompts à le défendre. Ils nous ont dit que le massacre de Sharpeville n'était qu'un incident isolé et que, de toute façon, c'était une mesure destinée à maintenir l'ordre public.

52. Aucune personne saine d'esprit ne peut prétendre que les meurtres brutaux commis par la police qui se poursuivent en Afrique du Sud depuis Sharpeville sont des mesures destinées à maintenir l'ordre public. C'est de la brutalité policière systématique visant à contraindre la population noire à accepter la politique inhumaine d'*apartheid*. Cette répression brutale et sans motif a atteint son apogée après les massacres d'innocents à Soweto le 16 juin de l'année dernière. Ce qui s'est produit à Soweto, au Cap et ailleurs constituait un acte de courage de la part des non-Blancs d'Afrique du Sud. Les manifestants n'étaient pas des émeutiers, comme le régime raciste a tenté de le faire croire au monde. Les récents soulèvements de masse à Soweto, au Cap et ailleurs en Afrique du Sud étaient une réaction spontanée de la population contre l'oppression, la répression et l'exploitation constante de ses droits de l'homme fondamentaux et de sa dignité. La guerre pour la liberté a

commencé en Azanie. Vorster et ses collaborateurs doivent se rendre compte que l'Azanie sera libre. Ni les meurtres brutaux, ni la répression, ni la détention de Noirs et de non-Blancs ne pourront entraver le progrès de la liberté en Azanie.

53. Le système d'*apartheid*, sous couvert de ce que Vorster appelle "développement séparé", est la plus grande fraude jamais conçue par le régime. Il s'agit de créer ce qu'il est convenu d'appeler des bantoustans ou foyers nationaux pour les Noirs. Ceux-ci sont contraints d'aller dans ces foyers nationaux, qui ne sont pas viables sur le plan économique et se trouvent dans des régions non contiguës d'un veld désolé. Ces foyers nationaux sont éparpillés parmi ce que l'on appelle les régions blanches. L'aspect frauduleux de cette pratique réside dans le fait que les Blancs, qui représentent moins de 17 p. 100 de la population du pays, disposent en vertu de la loi de 87 p. 100 des terres. Il reste donc 83 p. 100 de la population pour se partager 13 p. 100 seulement des terres.

54. Est-il possible pour quiconque d'imaginer ces foyers nationaux comme des pays indépendants prospères quelles que soient leur forme ou leurs dimensions ? Il s'agit essentiellement de terres dont personne ne veut — celles que n'ont pas prises les pionniers blancs, fermiers et mineurs — et où il n'y a pratiquement pas d'industrie. Qui plus est, près de la moitié des Africains d'Afrique du Sud ne vivent pas dans ces foyers nationaux. Avec le système des bantoustans, même s'il était accepté, plus de la moitié de la population noire d'Afrique du Sud serait automatiquement condamnée à devenir apatride dans son propre pays. Comment est-il possible pour quiconque d'accepter cela comme une proposition tendant à créer des Etats africains "indépendants" à l'intérieur de l'Afrique du Sud ? L'Assemblée générale a, lors de sa trentième session, adopté une résolution rejetant la politique sud-africaine des bantoustans et demandant aux Etats Membres de ne pas reconnaître ces Etats "indépendants" [résolution 3411 D (XXX)]. Il est vraiment ironique que certains Membres n'aient pu appuyer cette résolution dans laquelle on demandait de ne pas reconnaître les prétendus foyers nationaux.

55. Le système d'*apartheid* du régime raciste d'Afrique du Sud a été étendu à la Namibie. Le régime continue d'occuper et de coloniser la Namibie au mépris de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion internationale. Cette situation est intolérable. L'occupation illégale et l'imposition du système haï d'*apartheid* représentent non seulement une violation des droits de l'homme fondamentaux mais aussi un déni du droit inaliénable à l'autodétermination. Condamner l'occupation illégale ne suffit pas. Nous l'avons fait à plusieurs reprises. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des mesures concrètes en vue de déloger l'Afrique du Sud de la Namibie et de mettre un terme à son occupation illégale de ce pays. Des mesures efficaces telles que des sanctions économiques et autres doivent être adoptées pour obliger l'Afrique du Sud à respecter les décisions de la communauté internationale. Nous demandons à tous les pays de faire passer les intérêts de la dignité humaine avant les intérêts économiques à court terme et de rompre leurs liens économiques avec l'Afrique du Sud tant que cette dernière continuera de défier les Nations Unies

comme elle le fait en poursuivant son occupation illégale de la Namibie.

56. Les problèmes intérieurs de l'Afrique du Sud ne se limitent pas à ce pays, car le régime a tenté à plusieurs reprises d'étendre sa politique d'agression à des Etats africains indépendants. Immédiatement après l'effondrement du colonialisme portugais en Afrique, le régime raciste d'Afrique du Sud n'a pas perdu de temps pour envoyer ses troupes en Angola afin d'y établir son propre type de colonialisme et empêcher que ne se renforce un Etat indépendant d'Angola. L'année dernière, au Conseil, nous avons entendu une longue liste bien documentée d'actes d'agression commis par ce même régime contre la République de Zambie. La même année, toujours au Conseil, nous avons entendu une plainte du Gouvernement du Lesotho selon laquelle ce même régime avait fermé ses frontières avec le Lesotho dans le but évident d'obliger ce dernier à reconnaître sa politique de bantoustans. De tels actes d'agression nous donnent la conviction que l'Afrique du Sud, dans son effort en vue de perpétuer sa politique raciale à l'intérieur du pays, est prête à porter la guerre dans les Etats voisins indépendants, qui sont vigoureusement opposés à sa politique d'*apartheid*. La communauté internationale doit condamner ces actes.

57. L'expansion militaire récente à laquelle a procédé le régime sud-africain reflète fidèlement sa politique d'agression en Afrique australe. L'importance croissante de son budget militaire est destinée à sauvegarder la sécurité du système d'*apartheid*. De façon d'agir du régime n'offre aucun indice permettant d'espérer une évolution pacifique. Au contraire, il a choisi de vivre dans un camp armé, projetant une image d'agressivité militaire en vue de maintenir le *statu quo*, quel qu'en soit le prix tant sur le plan humain que sur le plan économique. Ma délégation voudrait prier instamment la communauté mondiale dans son ensemble de persuader ou de contraindre l'Afrique du Sud de reconnaître l'inévitable. La volonté du peuple est plus forte que les fusils et, en définitive, c'est la volonté du peuple qui triomphera. Ce fait a été prouvé à maintes reprises au cours de l'histoire.

58. La force militaire et économique de l'Afrique du Sud dépend en grande partie, sinon complètement, de certains pays occidentaux. Avec l'appui militaire et économique qu'elle reçoit de certains pays occidentaux, l'Afrique du Sud a pu se constituer une force militaire qui lui permet de défier sans difficulté toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Tant que des Membres de l'Organisation, et en particulier ces puissances occidentales, continueront de fournir des armes à l'Afrique du Sud, de commercer avec elle et d'y faire des investissements, nous ne pourrons pas persuader le régime raciste de changer sa politique raciale.

59. Il est extrêmement regrettable que, en dépit des nombreux appels lancés par l'Organisation des Nations Unies à tous les Etats Membres pour qu'ils rompent leurs relations économiques avec l'Afrique du Sud, le commerce ait augmenté dans de très fortes proportions entre certains pays occidentaux et ce régime. Il apparaît qu'il y a un afflux massif de capitaux étrangers en Afrique du Sud sous forme de prêts à long terme, tant vers le secteur gouvernemental que vers le secteur privé. Le Gouvernement sud-

africain se sert très certainement de cette expansion commerciale et de cette augmentation des prêts étrangers pour acquérir de nouveaux armements. Ces transactions économiques contribuent, directement et concrètement, à perpétuer l'odieuse politique d'*apartheid* et de colonialisme. Comment nous, Membres de cette Organisation, pouvons-nous forcer le régime sud-africain à abandonner sa brutale politique raciale quand certains Membres puissants contribuent tellement à sa croissance économique et à sa force militaire ? Le respect de la dignité humaine et les principes des droits de l'homme ne doivent pas être hypothéqués au nom de bénéfices économiques à court terme. Ces Etats doivent souscrire aux nobles idéaux de l'encouragement et de la protection des droits de l'homme. Par conséquent, aucun Membre de l'Organisation ne devrait faire commerce avec un pays dont le système juridique comporte des lois réduisant à l'esclavage la majorité de son peuple.

60. Ma délégation, pas plus que l'Afrique ou le groupe des non alignés, ne saurait être accusée de ne pas avoir exploré toutes les voies pouvant mener à un règlement politique pacifique en Afrique australe. Le Manifeste de Lusaka² et la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe, que les racistes ont impunément repoussés avec dédain, parlent d'eux-mêmes. Ayant épuisé toutes les possibilités de règlement, ma délégation ne voit d'autre option que de demander au Conseil de sécurité d'invoquer le Chapitre VII de la Charte, pour que tous les Etats cessent complètement de fournir à l'Afrique du Sud des armes, des munitions, des véhicules militaires et des pièces détachées destinées à ces véhicules, ainsi que tout autre matériel militaire. On se rappellera que c'est là l'attitude adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière dans sa résolution 31/6 D et que cette résolution transmettait des recommandations au Conseil. Un embargo obligatoire sur les armements contre l'Afrique du Sud ne constitue pas, à notre avis, une proposition violente. Cela ne devrait pas créer de problèmes aux délégations qui se sont faites constamment les champions d'une solution pacifique. Un embargo obligatoire sur les armements contre l'Afrique du Sud est le moins que le Conseil puisse faire devant un problème qui occupe le Conseil et l'Organisation des Nations Unies en général depuis 31 ans.

61. Ma délégation veut lancer un appel à toutes les puissances qui, par le passé, ont opposé leur veto à un embargo obligatoire sur les armements contre l'Afrique du Sud afin qu'elles s'abstiennent d'utiliser leur droit de veto pour protéger le régime d'*apartheid*. C'est là un appel que l'Assemblée générale a lancé aux Gouvernements des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Après 31 ans d'appels au régime raciste, le Conseil devrait adopter des mesures plus efficaces pour trouver une solution à ce problème. En outre, il devrait adopter des mesures propres à décourager tout investissement étranger en Afrique du Sud et tout prêt au régime raciste sud-africain. Nous devons tous nous rendre compte que l'existence du régime raciste dépend de ceux qui font commerce avec lui et maintiennent avec lui des relations commerciales. Les pays qui maintiennent des relations économiques avec l'Afrique du Sud doivent comprendre que, ce faisant, ils aident directement

² *Ibid.*, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

l'Afrique du Sud à perpétuer ses affreuses pratiques d'*apartheid*.

62. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

63. M. PUNTSAGNOROV (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser mes remerciements, à vous-mêmes et aux membres du Conseil, pour nous avoir donné la possibilité de faire une déclaration sur la question de l'Afrique du Sud. Je tiens aussi à vous féliciter à l'occasion de votre nomination au poste de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et pour votre accession aux importantes fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

64. La délégation mongole adresse toute sa sympathie au représentant de la République socialiste de Roumanie et au peuple ami de la Roumanie, de même qu'au représentant de l'Iran, à l'occasion des récents tremblements de terre qui ont causé des pertes humaines et des dégâts matériels.

65. Le fait que le Conseil de sécurité, agissant à l'initiative des Etats africains, discute à nouveau la situation en Afrique du Sud confirme une fois de plus toute la gravité de ce problème qui attend une solution depuis plus de 30 ans. La situation explosive dans la région, due à la politique et à la pratique de l'*apartheid* de la part du régime de Pretoria, contraste vivement avec la situation internationale actuelle, marquée par un élargissement et une intensification de la détente. La politique inhumaine qu'est l'*apartheid*, cette politique qui jette un défi aux nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, aux principes de l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette politique, qui méconnaît aussi les nombreuses résolutions et décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est maintenant une source dangereuse de tension internationale lourde des conséquences les plus graves.

66. Chacun sait que le régime de l'*apartheid* en Afrique du Sud est un système qui opprime l'immense majorité de la population autochtone, qu'une minorité blanche a privée de la plus grande partie de ses terres d'origine, qu'elle a privée aussi de ses droits et libertés les plus élémentaires et qu'elle soumet, au nom de l'idéologie barbare d'un racisme érigé en politique d'Etat, à l'injustice et à l'exploitation.

67. Il est naturel que les conséquences de cet état de choses, incompatible de la manière la plus flagrante avec l'esprit de notre temps, provoquent une profonde inquiétude dans tous les Etats, où qu'ils se trouvent situés sur notre planète. Le déroulement des événements montre en effet que le problème de l'élimination des régimes racistes en Afrique australe est non seulement de l'intérêt des peuples de cette région mais de l'intérêt aussi du continent africain dans son ensemble et qu'il constitue dorénavant une cause commune pour tous les Etats du monde et pour tous les hommes de bonne volonté. Ce n'est pas par hasard que le mouvement des adversaires de l'*apartheid* a acquis maintenant un vaste caractère international.

68. C'est précisément dans ce contexte que la délégation mongole attache une importance toute particulière aux efforts destinés à libérer près de 20 millions d'Africains du joug du racisme et du colonialisme. Il est bien évident qu'une juste solution des problèmes de l'Afrique australe permettrait d'éliminer l'un des foyers qui empoisonnent l'atmosphère politique internationale et contribuerait dans une très large mesure à instaurer en Afrique une paix stable et à éliminer d'une manière totale et définitive les derniers vestiges du colonialisme dans le monde.

69. Il convient de noter que, depuis quelques années, des changements considérables se sont produits pour ce qui est de l'élimination des derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique, ainsi qu'en témoignent l'effondrement de l'empire colonial portugais et l'apparition en Afrique australe de nouveaux Etats progressistes. Cependant, les racistes s'efforcent coûte que coûte de maintenir leur domination et, en intensifiant la répression, cherchent à freiner le progrès des mouvements de libération de l'Afrique australe.

70. L'an dernier, le monde a été témoin d'une sanglante répression provoquée par les racistes sud-africains à la suite des manifestations pacifiques organisées par des écoliers de Soweto qui s'élevaient contre les lois inhumaines de l'*apartheid*. Le Conseil de sécurité, au cours d'une réunion extraordinaire en juin 1976, a adopté une résolution [392 (1976)] demandant au régime de Pretoria de mettre fin immédiatement à l'oppression qu'il exerce sur la population africaine et de prendre des mesures en vue d'éliminer l'*apartheid* et la discrimination raciale, mais il est bien évident que le régime sud-africain n'a fait aucun cas de cette résolution et est resté sourd aux appels de la communauté mondiale. Qui plus est, il a intensifié encore sa politique d'*apartheid* en créant le Transkei, un de ces foyers nationaux qui, dans l'esprit des racistes, sont destinés à séparer les Africains sur des bases ethniques et à empêcher ainsi l'avènement d'un front unique des combattants contre l'*apartheid*.

71. Les racistes de Vorster s'entêtent, d'autre part, à occuper le Territoire international de la Namibie, où ils ont importé le régime odieux de l'*apartheid*. Il ressort des documents du Comité des Vingt-Quatre³ et du Comité spécial contre l'*apartheid* que, dans ce territoire qui gémit sous le joug des racistes sud-africains, les droits de l'homme sont constamment violés de manière flagrante, que les arrestations arbitraires se multiplient et que les tortures y sont un phénomène quotidien.

72. Le régime de Pretoria, de même que le régime de la minorité en Rhodésie du Sud, joue le rôle d'un avant-poste de l'impérialisme et du néo-colonialisme en Afrique. Le régime d'Ian Smith, qui s'efforce de maintenir le pouvoir sur 6 millions d'Africains du Zimbabwe, s'appuie sur les racistes sud-africains. Ce n'est un secret pour personne que les régimes racistes d'Afrique australe ne peuvent se maintenir que grâce à l'appui très ferme et à l'aide que les puissances occidentales et leurs monopoles transnationaux leur assurent sur les plans politique, économique, financier

³ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

et militaire. Cette coopération sur une vaste échelle entre certains pays occidentaux et les régimes racistes n'est autre chose qu'un encouragement direct donné à Pretoria dans sa politique d'*apartheid* et dans les mesures qui en découlent. Il est bien évident que les immenses ressources naturelles, la main-d'oeuvre à bon marché et les bénéfices extrêmement élevés provenant de l'exploitation de ces ressources, de même que les objectifs militaires et stratégiques d'ensemble, expliquent l'intérêt particulier qu'ont les milieux occidentaux et leurs monopoles à maintenir le régime raciste de Vorster.

73. Le fait que le potentiel militaire du régime raciste ne cesse de croître dans des proportions alarmantes suscite une légitime préoccupation, car on ne peut y voir qu'une menace tangible à la paix et à la sécurité internationales. Grâce aux livraisons d'armes effectuées par certaines puissances occidentales, les racistes d'Afrique du Sud disposent en effet d'une armée et d'une police bien équipées qui leur permettent d'écraser les mouvements de libération nationale en Afrique du Sud et dans le Territoire de la Namibie, occupé par l'Afrique du Sud. Les racistes peuvent, par ailleurs, menacer ainsi la souveraineté d'Etats africains voisins, et ils ont plus d'une fois entrepris des actes d'agression contre la République populaire d'Angola et la Zambie.

74. La délégation mongole s'associe aux appels lancés aux puissances occidentales pour qu'elles mettent fin à toute coopération militaire et technique avec le régime raciste. Nous engageons le Conseil de sécurité à adopter des mesures efficaces pour qu'un embargo soit instauré sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud.

75. L'attaque contre le Bénin et l'assassinat récent du Président de la République populaire du Congo, Marien Ngouabi, sont là, comme d'autres faits sinistres, pour rappeler à tous les peuples pacifiques d'Afrique et d'ailleurs qu'ils doivent redoubler de vigilance à l'égard des menées des forces de l'impérialisme et de la réaction.

76. La République populaire mongole, tout comme un très grand nombre d'autres Etats, estime qu'il est temps de prendre des mesures plus énergiques sur le plan international contre les régimes racistes, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La position de la République populaire mongole en ce qui concerne la situation en Afrique du Sud a été exposée plus d'une fois dans des documents et des déclarations officiels. Mon pays se dresse résolument aux côtés des peuples de l'Afrique australe en lutte pour leur libération nationale et pour leur développement libre et indépendant dans la voie du progrès social, et nous voulons que disparaisse le régime d'*apartheid* en Afrique du Sud, que la Namibie soit enfin libérée et que les pouvoirs soient remis sans condition au peuple du Zimbabwe. Notre soutien est acquis à tous ceux qui combattent l'*apartheid*, et nous reconnaissons comme légitime la lutte de libération de la population autochtone de l'Afrique du Sud.

77. S'inspirant d'une politique qui vise à aider à la libération nationale et sociale des peuples opprimés, mon pays a accordé et continuera d'accorder toute l'aide et tout le soutien possibles aux mouvements de libération nationale

en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe. La République populaire mongole est l'un des premiers Etats à avoir signé et ratifié la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*, adoptée par l'Assemblée générale lors de sa vingt-huitième session [résolution 3068 (XXVIII)]. La politique que suit mon gouvernement découle de la nature même de notre système social, qui ignore l'exploitation de l'homme par l'homme et où toute atteinte à l'égalité nationale et raciale et toute incitation à l'hostilité raciale sont reconnues par la loi comme des crimes d'Etat.

78. En terminant, ma délégation exprime l'espoir que les décisions qui résulteront du débat actuel du Conseil de sécurité marqueront une étape importante vers l'élimination des vestiges du colonialisme et du racisme en Afrique australe.

79. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à qui je donne la parole.

80. M. RAHAL (Algérie): Monsieur le Président, avant d'apporter la contribution de ma délégation à ce débat, je voudrais exprimer ma satisfaction personnelle de vous voir occuper le siège de la présidence au moment où le Conseil de sécurité discute de la situation en Afrique australe. Je voudrais également profiter de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue dans la famille diplomatique des Nations Unies, où votre réputation a précédé votre arrivée et vous présente comme un homme de bonne volonté, d'imagination et d'action, débarrassé de préjugés et désireux de comprendre avant de condamner, de vérifier avant d'apprécier, et d'écouter la voix de la raison plutôt que celle de la puissance. Je tiens à vous assurer que sur ce terrain vous rencontrerez non seulement la sympathie totale de ma délégation et sa collaboration mais aussi un désir au moins égal au vôtre d'engager un dialogue loyal et constructif fondé sur l'estime et la confiance mutuelles et sur une volonté inépuisable de réduire nos oppositions et d'atténuer nos divergences en recherchant à travers elles les éléments d'une meilleure harmonie entre nos peuples et dans le monde.

81. La question de l'Afrique du Sud qui fait l'objet du présent débat du Conseil de sécurité recouvre en vérité plusieurs problèmes que le Conseil ou l'Assemblée générale ont eu déjà maintes fois l'occasion de discuter et sur lesquels d'innombrables décisions ont été prises. Il est clair cependant que c'est le problème de l'*apartheid* — la mise en place du système de l'*apartheid*, la persistance de ce système, les conséquences néfastes qui en découlent et les mesures auxquelles doivent recourir ses promoteurs pour en assurer la pérennité — qui constitue l'élément central de la situation en Afrique australe et qui en détermine l'évolution globale.

82. Or le problème de l'*apartheid* est l'un de ceux qui logiquement auraient dû le mieux se prêter à une action efficace de la communauté internationale si l'on tient compte de l'unanimité avec laquelle a toujours été condamné le régime d'*apartheid*. J'ajouterai qu'une action destinée à supprimer un tel régime aurait certainement

bénéficié d'un appui sans précédent de l'opinion publique internationale qui, dans sa presque totalité, est parfaitement informée de ce problème et qui ne manque pas une occasion d'exprimer son hostilité à l'égard d'un système raciste qui heurte si profondément les conceptions les plus fondamentales de notre civilisation.

83. Dans la société multiraciale que constitue l'humanité, et dans notre monde qui se rétrécit de jour en jour, il devrait être évident pour tous que l'existence même et la persistance d'un système comme celui de l'*apartheid* représentent l'une des menaces les plus graves et les plus sérieuses pour le maintien de la paix. Rien ne serait plus dangereux, à notre avis, que de nous borner à considérer l'*apartheid* comme une situation immorale et inhumaine sans doute, mais aussi comme un phénomène limité géographiquement et sans incidence immédiate pour le reste du monde. La question de l'*apartheid* n'est pas seulement une question d'éthique individuelle ou sociale, ce n'est pas seulement une question de respect de la personne humaine, c'est une question qui déborde largement le cadre strict de la morale ou des droits de l'homme, et, si son caractère social en est l'élément le plus apparent, ses prolongements politiques immédiats ou lointains représentent un danger véritable pour l'Afrique, et certainement pour le monde entier.

84. La question de l'*apartheid* ne saurait donc être considérée comme relevant de la politique intérieure de l'Afrique du Sud; les débats qui ont eu lieu ici et ailleurs sur ce problème montrent du reste qu'aucune controverse n'existe à ce sujet. Le régime raciste de Pretoria sait de quelle hostilité il est entouré, non seulement sur ses frontières mais partout dans le monde. Il sait aussi que la population africaine, dont il s'assure l'exploitation à travers sa politique de discrimination raciale et de dégradation humaine, n'acceptera pas cette situation en toute passivité; la résistance qu'elle a continuellement opposée à l'*apartheid* n'a jamais pu être complètement écrasée, malgré une répression policière dont chacun connaît les excès et la férocité. Cette résistance s'est au contraire renforcée d'année en année, pour se transformer en un mouvement révolutionnaire conscient et organisé que rien ne pourra plus arrêter. Le régime de Pretoria sait aussi que dans la lutte qui l'oppose à la population noire d'Afrique du Sud le reste de l'Afrique ne cessera d'apporter son appui total et effectif à ceux dont l'objectif final est la réhabilitation de l'Africain dans sa dignité et dans sa liberté. On ne peut donc être surpris des tentatives des dirigeants racistes de Pretoria d'étendre leur contrôle direct ou indirect aux régions avoisinantes, se créant ainsi une ceinture de sécurité pour assurer leur protection. Les problèmes de Namibie et de Rhodésie se trouvent ainsi étroitement liés à celui de l'*apartheid* en Afrique du Sud. En termes plus précis, la Namibie et la Rhodésie représentent pour Pretoria un arrière-front dans la défense du régime d'*apartheid*.

85. L'accession à l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, ainsi que le déclenchement d'un mouvement essentiellement révolutionnaire en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe ont placé la situation en Afrique australe au premier plan de l'actualité internationale. L'intérêt renouvelé qui s'est manifesté dernièrement en vue de la recherche d'un règlement pour le problème de Rhodésie est peut-être la preuve que la situation en Afrique

australe est enfin perçue dans ses dimensions réelles et considérée comme un danger pour la paix dans cette région. Nous avons déjà eu l'occasion de saluer les initiatives qui avaient alors été prises, dont nous avons souligné les mérites et indiqué que nous ne les jugerions que sur leurs résultats. Si ces initiatives devaient se développer et conduire à une solution satisfaisant les aspirations de la majorité africaine, il va de soi que nous leur apporterions notre soutien le plus total.

86. Mais, cela étant clairement énoncé, il est de notre devoir de dire et de répéter ici notre conviction que l'on ne saurait tenter de résoudre les problèmes de Rhodésie et de Namibie sans toucher directement à celui de l'*apartheid*; de plus, il nous semble bien illusoire d'imaginer que l'on peut associer les représentants de Pretoria au règlement des problèmes d'Afrique australe sans apporter directement — consciemment ou inconsciemment, c'est une autre affaire — une certaine caution au régime d'*apartheid*, et pas seulement une caution, car comment les représentants de Pretoria pourraient-ils accorder leur coopération sincère à la recherche d'une solution à une crise dont l'enjeu final n'est autre, en dernière analyse, que la survie du système d'*apartheid* ou sa disparition ?

87. On nous pardonnera certainement d'exprimer une fois encore notre perplexité devant l'attitude des puissances occidentales face à la situation en Afrique australe et la difficulté que nous éprouvons à comprendre les raisons véritables de ce qui apparaît manifestement comme une contradiction flagrante entre leur condamnation, affirmée et confirmée, de la politique sud-africaine et leur attitude, individuelle ou collective, dans les rapports qu'elles entretiennent avec Pretoria.

88. Nous connaissons les liens économiques importants qui existent entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux; nous sommes également au courant de l'aide que continue à recevoir l'Afrique du Sud pour renforcer son armement et même pour se doter d'une puissance nucléaire. Nous sommes bien placés pour savoir que ceux qui sont à la recherche d'intérêts économiques et matériels ne s'embarassent généralement pas de considérations idéalistes ou philanthropiques. Leur compromission avec le régime raciste de Pretoria n'a d'autre objet, nous le savons, que de garantir leurs profits et satisfaire leur avidité. Aussi, lorsque nous leur demandons aujourd'hui de réviser leur position et de vérifier leurs calculs, nous ne voulons en aucun cas tenter de les émouvoir ou de susciter en eux une sympathie — en tout cas bien tardive — pour les Africains. Nous les engageons à faire preuve de clairvoyance et de lucidité, en fonction de leurs intérêts mêmes et de la garantie des profits qu'ils peuvent en attendre, car ils ne doivent pas douter un seul instant que l'avenir de l'Afrique australe appartient aux Africains eux-mêmes. L'*apartheid* est un régime condamné à disparaître à plus ou moins longue échéance. En misant sur l'*apartheid*, les détenteurs d'intérêts économiques sacrifient en fait pour des bénéfices immédiats des avantages bien plus durables et bien mieux assurés.

89. Sur le plan stratégique, certains pays occidentaux ne cachent pas leur préoccupation d'éviter l'apparition dans les pays d'Afrique australe de mouvements ou de gouverne-

ments hostiles à la politique occidentale d'une manière générale. Il n'a échappé à personne que le régime de Pretoria s'est toujours proclamé le représentant et le défenseur, à la pointe méridionale de l'Afrique, de la civilisation chrétienne et de la sécurité du monde occidental. Nous permettra-t-on de dire combien cette attitude nous déçoit, en ce sens qu'elle démontre que les plus puissants de ce monde n'ont vraiment rien appris de toutes les expériences de ces dernières années ? Car enfin, pourquoi faut-il toujours qu'ils s'astreignent à classer les mouvements de libération dans les pays du tiers monde en amis ou en ennemis de l'Occident ? Ne peuvent-ils pas se convaincre que les Africains de Namibie, ou de Rhodésie, ou d'Afrique du Sud, n'ont qu'un seul objectif, celui de leur libération, de leur dignité, de la restauration de leur entité en tant que peuples et en tant que nations, et que, pour atteindre cet objectif, ils sont prêts à accepter toute l'aide, d'où qu'elle vienne ? Ils ne veulent pas se libérer pour être pro-occidentaux ou anti-occidentaux; ils veulent se libérer pour être d'abord eux-mêmes, pour être des Africains, pour être des hommes.

90. Les pays africains s'adressent une nouvelle fois au Conseil de sécurité pour qu'il assume ses responsabilités dans une situation dont ils n'ont cessé de dénoncer les dangers et qui, à leurs yeux, constitue une menace imminente et grave à la paix mondiale. Tout autant que chacun des membres du Conseil, nous préférons les solutions pacifiques aux solutions violentes; nous connaissons les vertus de la patience et nous trouvons même dans notre faiblesse matérielle davantage de raisons de recourir à la persuasion qu'à la menace ou à l'invective. Nous avons, des années durant, entendu ces appels à la raison, à la résignation même. Mais où se trouve la raison ? Est-ce dans l'humble acceptation d'une situation indigne de tout peuple qui se respecte ? Notre sagesse, imposée peut-être à nous par la réalité des faits, a-t-elle modifié cette réalité ? Et, en vérité, n'a-t-il pas fallu de nouveaux soulèvements, de nouvelles tueries, de nouvelles victimes et, pourquoi ne pas le dire, la crainte que l'extension de ces désordres ne mette en danger des positions stratégiques ou des sources d'approvisionnement en matières premières pour qu'enfin apparaisse la nécessité d'agir — et encore, non pas d'agir de manière décisive de façon à guérir définitivement le mal, mais toujours en essayant de lésiner, de préserver de l'ancien système les avantages que l'on peut sauver et pour transformer ainsi ce qui aurait pu être la victoire de la civilisation, de la fraternité humaine, des grands idéaux de notre organisation en une suite interminable de marchandages sans dignité et probablement sans gloire ?

91. La lutte contre le système d'*apartheid*, nous l'avons dit déjà, englobe le règlement des problèmes qui relèvent de ce système ou qui en sont la conséquence, en particulier le problème de la Namibie et celui du Zimbabwe. C'est en agissant sur le régime même qui est à l'origine de ces problèmes que l'on s'engagera dans la voie de leur règlement effectif. En tout état de cause, cette lutte, qui est en premier lieu celle des Africains, a cessé d'être leur lutte exclusive. Elle est celle de la communauté internationale tout entière. Elle représente le banc d'essai de la volonté de notre organisation de rester fidèle à sa vocation et digne de sa mission. Cette lutte est aussi, et nul ne doit s'y méprendre, un terrain d'épreuves pour tous les gouverne-

ments, quelles que soient leurs tendances et quelle que soit l'importance de leurs responsabilités, un terrain sur lequel ils pourront donner la mesure de leur sincérité et de leur détermination à respecter leurs engagements et à conformer leurs actes à leurs déclarations.

92. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

93. M. UMBA DI LUTETE (Zaïre) : C'est la première fois, Monsieur le Président, que j'ai l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au cours de ce mois de mars. Permettez donc que je joigne la voix de ma délégation à la voix de celles qui m'ont précédé à cette tribune pour vous féliciter en tant que président du Conseil pour le mois en cours. De même, pour des raisons indépendantes de notre volonté, il ne nous a pas été possible, malgré notre désir, de vous dire de vive voix combien notre délégation, à l'instar d'autres délégations, se félicitait de votre nomination aux importantes et délicates fonctions de représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique à l'Organisation des Nations Unies. Souffrez donc que je saisisse l'opportunité qui m'est ainsi offerte pour vous présenter nos félicitations ainsi que nos vœux.

94. On peut estimer peut-être, et à juste titre je pense, que le problème brûlant qui est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ne pouvait mieux tomber que sous votre présidence. Je m'explique : c'est qu'à nos yeux vous représentez une certaine image, un certain espoir. En effet, tout le monde ici connaît votre passé de militant convaincu et actif de la bonne cause dans la recherche de la dignité humaine. Nous connaissons tous l'intérêt particulier que vous n'avez cessé de témoigner pour les problèmes qui touchent aux droits de l'homme, à l'égalité et à la dignité de l'homme. C'est ainsi que vous n'avez pas seulement marqué de votre empreinte l'histoire des droits civils de votre pays, mais, qui plus est, vous vous êtes toujours intéressé aux problèmes de ceux de nos frères africains qui vivent dans l'esclavage et l'ignominie.

95. En votre qualité de membre du Congrès, vous êtes souvent allé en Afrique, notamment dans le cadre de l'African-American Institute, dont les discussions ont été fréquemment centrées sur ces problèmes. Je me souviens qu'en 1975, lors de la session de Kinshasa, alors que je présidais certaines des séances, j'ai été séduit par votre profondeur de vues, votre passion pour la bonne cause et votre idéal, non pas cette passion ni cet idéal qui caractérisent simplement la jeunesse, mais au contraire ceux qui caractérisent les grandes âmes. Je me souviens également qu'à la fin de l'année dernière vous êtes allé au Lesotho, c'est-à-dire aux portes mêmes de l'autre sud-africain. Peut-on manifester plus vif intérêt ? Enfin, tout au début de cette année, alors que vous veniez à peine d'être investi de vos fonctions actuelles, vous vous êtes rendu en Afrique même et avez eu plusieurs séances de travail avec des chefs d'Etat africains sur les problèmes de l'Afrique australe. Ainsi donc, vous connaissez non seulement le problème de l'Afrique australe, mais, qui plus est, vous connaissez nos aspirations et vous avez certainement des convictions pleinement étayées sur la question.

96. Vous m'excuserez, Monsieur le Président, d'avoir consacré une si longue introduction à votre personne, mais je voulais par là signifier quelles espérances vous avez suscitées et quelle est finalement la délicatesse de votre tâche, encore que tous les Africains et tous les hommes de bonne volonté épris de justice et de liberté aient en définitive une position commune dans cette affaire. Nous ne doutons pas un seul instant que vous saurez confirmer ces espérances, de même que la nouvelle administration que vous représentez.

97. D'aucuns pourront peut-être s'étonner de me voir si gaillardement à cette tribune alors que je suis en deuil et que mon peuple est en deuil parce qu'il panse ses blessures et ses plaies. Je devrais être en train de pleurer à cause de la désolation provoquée par une agression sinistre, aussi barbare qu'injustifiée, dont mon pays est la victime, agression qui est l'oeuvre de croque-mitaines, de marchands d'idéologie, de mercenaires d'une fausse croisade des temps contemporains, de lous-garous à la peau de faux libérateurs. Car celui qui arme un assassin est un assassin, mais en pire. Pourquoi ? Parce que c'est un lâche, un criminel caché qui, en définitive, ne veut pas dévoiler sa véritable face.

98. Si j'ai cependant tenu à prendre la parole au cours de l'examen de cette question, c'est que l'affaire de l'Afrique australe n'est pas une de celles qui peuvent provoquer le silence ou l'indifférence : elle est trop importante et trop grave. J'ai aussi voulu montrer comment, en ce moment décisif, mon peuple s'est senti proche et solidaire des masses de l'Azanie qui sont blessées dans leur dignité, dans leur conscience, car, même si nos bourreaux respectifs appartiennent à des camps différents, ils sont fondamentalement les mêmes du fait qu'ils sont aussi cyniques les uns que les autres; ils sont sans morale et sans loi.

99. Le problème de l'Afrique du Sud qui nous occupe actuellement au Conseil de sécurité est plus vieux que les Nations Unies elles-mêmes. Il ne date pas d'aujourd'hui. Combien de fois, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, ou même dans le cadre des institutions spécialisées, n'a-t-on pas abordé ce problème ? Et cependant, le problème reste entier. On peut même estimer dans une certaine mesure que ce problème de l'Afrique australe, avec celui du Moyen-Orient, est l'un des deux problèmes les plus épineux auxquels notre organisation ait eu à faire face. Le fait que jusqu'à présent ces problèmes n'ont pas reçu même un semblant de solution fait douter du prestige de l'Organisation des Nations Unies, à telle enseigne que certaines personnes, non sans quelque perfidie, se demandent parfois à quoi, en définitive, elle sert. Elles oublient peut-être que l'Organisation des Nations Unies ne vaut en fin de compte que ce que valent ses Membres. Si les Membres ne sont pas sérieux, s'ils ne sont pas sincères, nous ne pouvons pas trop attendre de l'Organisation.

100. Quoi qu'il en soit, à la fin de l'année dernière, l'Assemblée générale a eu l'occasion de consacrer plusieurs séances plénières à ces questions, et un certain nombre de résolutions pertinentes ont été adoptées. Mais, depuis lors, peut-on constater que le problème de l'Afrique australe a reçu un début de solution ? Pas du tout : il faut au contraire constater que l'Afrique du Sud est toujours plus

arrogante puisqu'elle se permet même de jouer à l'autorité tutélaire de la Rhodésie.

101. Dans ces conditions, on peut se demander si les discussions actuelles au Conseil de sécurité servent à quelque chose. On peut même se demander si les résolutions qui seront adoptées auront un début d'application. Je pense que malgré tout c'est important car, contrairement aux autres, la force de l'Organisation des Nations Unies ne dépend pas de mercenaires ou de tueurs à gages; elle n'a pas de bombes atomiques; elle n'a pas d'orgues de Staline. Mais elle a au moins la bonne conscience d'avoir le droit de son côté. Pourquoi ? Parce qu'elle représente la conscience universelle, qui, comme vient de le rappeler le représentant de l'Algérie, condamne sans rémission l'Afrique du Sud.

102. Ce qui a fait défaut justement les années précédentes, c'est, je crois, un manque de cohésion, un manque d'unanimité au Conseil de sécurité, car la défection d'un certain nombre de ses membres, et non des moindres, dans la condamnation du régime de l'Afrique du Sud et dans les sanctions qui auraient pu l'affaiblir et l'isoler ne peut que renforcer l'entêtement, l'arrogance et le mépris de ce régime.

103. Ainsi donc, il nous semble que le moment est venu où l'Afrique du Sud ne pourra plus bénéficier d'une protection tendant à faire perdurer son action et sa politique rétrogrades et néfastes. Je dis cela parce que nous avons été encouragés d'avoir pu prendre acte de l'intention maintes fois exprimée par le président Carter de moraliser sa politique, notamment en ce qui concerne la défense de la dignité et des droits fondamentaux de l'homme. Or pourrait-on citer un pays où la dignité humaine et les droits fondamentaux de l'homme sont aussi bafoués qu'en Afrique australe ? Il n'est donc pas surprenant que certains aient souligné que le problème qui nous occupe actuellement au Conseil pourrait constituer un véritable test, dans la mesure où l'on se demande si cette politique de moralisation et de défense de la dignité humaine a un caractère global ou, au contraire, simplement un caractère sélectif. Pourquoi ? Mais précisément parce que les projets de résolution qui seront présentés au Conseil tendent non pas seulement à isoler l'Afrique du Sud mais à sauvegarder la dignité de l'homme noir en Afrique du Sud. Il faut que Vorster et sa clique de sbires sentent que l'opprobre jeté sur leur régime est universel.

104. Si l'Afrique du Sud a pu persévérer dans sa politique éhontée, c'est parce qu'elle s'est toujours sentie soutenue. Elle reçoit les armes les plus perfectionnées pour défier l'Organisation des Nations Unies. Elle reçoit les armes les plus perfectionnées pour menacer et agresser les Etats indépendants d'Afrique et pour mieux opprimer les Noirs qui sont pourtant ses propres citoyens. Elle reçoit des crédits divers destinés à la prospérité de la minorité qui exploite la majorité noire.

105. Nous pensons que cette fois les conditions sont pleinement réunies pour que soient adoptés à l'unanimité les projets de résolution qui seront présentés par le groupe africain et le groupe des non alignés du Conseil. Ces résolutions doivent avoir pour résultat un isolement complet du régime barbare de Pretoria. Il faut qu'un embargo

total, tant sur le plan économique, financier, pétrolier que militaire, soit imposé à l'Afrique du Sud.

106. Mais il ne suffit pas de condamner l'Afrique du Sud. C'est beaucoup trop facile; c'est sans frais, d'autant plus que l'Afrique du Sud n'est même pas représentée dans cette salle. Je pense qu'un minimum de loyauté commanderait que nous fassions notre propre examen de conscience et notre propre autocritique. Dans quelle mesure nous, certains Etats — et pas des moindres, pas toujours ceux que l'on croit —, ne contribuons-nous pas en définitive à encourager l'entêtement de l'Afrique du Sud en ne respectant pas les résolutions que nous adoptons avec fracas et dont nous sommes parfois les ténors? A nous entendre parler dans cette enceinte, nous sommes tous des saints. Pourtant, que de fois n'avons-nous pas été amenés à dénoncer certains Etats pour coopération ou commerce avec l'Afrique du Sud! Chaque fois, nous avons été gratifiés de protestations indignées niant tout contact avec l'Afrique du Sud. Je pense qu'il nous faut condamner cette politique de duplicité. Dans le même ordre d'idées, il faut également dénoncer le faux-fuyant qui est souvent utilisé et invoqué. Ce faux-fuyant consiste à dire que le gouvernement officiel n'a absolument aucun contact avec l'Afrique du Sud mais que les sociétés privées, en vertu du principe même de la liberté, échappent à cet anathème. Je pense que c'est là un argument spécieux et proprement scandaleux.

107. Je crois savoir que beaucoup d'Etats représentés ici ont une législation sévère sur le problème des stupéfiants notamment et que, dans ces conditions, les bailleurs de fonds des trafiquants de drogue, quand ils sont au courant de l'activité illicite, sont considérés comme des complices et encourent de ce fait de lourdes sanctions. Je pense que le Conseil de sécurité devrait également adopter une résolution invitant les Etats à promulguer une législation interdisant non seulement les ventes d'armes à l'Afrique du Sud mais aussi tout transfert de capitaux dans ce pays, car prêter de l'argent à l'Afrique du Sud sachant que cet argent sert à perpétuer l'*apartheid* est aussi, sinon plus, criminel que financer de la drogue.

108. Je crois savoir que l'Afrique du Sud n'est pas seulement signataire de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît l'égalité des droits, mais qu'elle est aussi signataire de la Déclaration interalliée du 12 juin 1941, signée à Londres et que l'on s'accorde à considérer comme la première des mesures ayant conduit à la création de l'Organisation des Nations Unies. Cette déclaration affirme notamment que

“La seule base solide d'une paix durable sera la collaboration spontanée des peuples libres” — je souligne “peuples libres” — “dans un monde où, la menace de l'agression ayant été écartée,” — je souligne également “la menace de l'agression” — “tous pourront avoir l'assurance de leur sécurité économique et sociale.”

Force nous est de constater que l'Afrique du Sud est exactement aux antipodes de tous ces engagements. C'est dire que les dirigeants d'un tel Etat ne peuvent être ni excusés, ni épargnés, ni encore moins encouragés dans leur criminelle entreprise.

109. Monsieur le Président, j'ai confiance en votre présidence, j'ai confiance dans les membres du Conseil de sécurité, et j'espère que les projets de résolution qui seront présentés pourront être non seulement adoptés à l'unanimité mais appliqués sans failles par tous les membres du Conseil, surtout les principaux, et même par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. A quoi doivent en définitive conduire ces résolutions? Pas seulement à l'embargo économique, politique ou militaire. Elles doivent conduire au rétablissement de la dignité humaine en Afrique du Sud, au rétablissement des droits de la majorité et à l'indépendance de la Namibie.

110. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Le dernier orateur inscrit est le représentant de l'Indonésie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

111. M. MARPAUNG (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Ma délégation espère que, sous la direction d'un diplomate dont la carrière a été consacrée au progrès de la justice raciale et du bien-être de la personne humaine, le Conseil sera en mesure d'enregistrer des progrès dans son examen du grave problème que pose la politique raciale de l'Afrique du Sud.

112. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil d'avoir permis à ma délégation de participer au débat et d'y apporter sa modeste contribution.

113. La situation en Afrique australe dans son ensemble et en Afrique du Sud en particulier vient d'entrer dans un stade crucial, tant en ce qui concerne le peuple de la région que les membres de la communauté internationale. Il y a 31 ans que la délégation indienne souleva à l'Organisation des Nations Unies la question de la discrimination raciale. Depuis cet effort initial, la communauté internationale, à plusieurs reprises, a indiqué clairement que la pratique de la discrimination raciale, sous quelque forme que ce soit, répugnait aux normes généralement acceptées de la conduite internationale.

114. En dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité condamnant la pratique de toutes formes de discrimination raciale et en dépit d'autres efforts internationaux destinés à convaincre le Gouvernement sud-africain de modifier sa politique, ce dernier s'obstine à appliquer le système odieux de l'*apartheid* et à reléguer la grande majorité du peuple de l'Afrique du Sud dans la condition de citoyen de deuxième classe. Cette attitude aveugle et obstinée a eu pour résultat des souffrances inhumaines pour des millions de personnes, et ce depuis des générations. Cette politique a séparé les maris de leurs femmes, les enfants de leurs parents; elle signifie que les Sud-Africains noirs sont considérés comme des intrus dans le pays qui les a vus naître — la patrie de leurs ancêtres depuis des générations. Bref, en raison de cette politique, les Sud-Africains noirs se voient entièrement privés de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux.

115. Le peuple indonésien, en tant que peuple ayant subi l'oppression coloniale et la discrimination raciale pendant

trois siècles et demi, a une profonde compassion pour la population sud-africaine dans son malheur. A notre avis, la violation de ces droits fondamentaux et de cette dignité est une atteinte à la dignité et aux droits de l'humanité. Elle devrait donc faire l'objet d'une opposition universelle. Dans ce contexte, ma délégation estime important de souligner que les revendications de la population d'Afrique du Sud sont, en fait, extrêmement modérées. Cette population désire simplement jouir de son droit fondamental à être libre, à ne plus connaître ni l'oppression ni les privations. Elle souhaite simplement jouir de son droit élémentaire à vivre comme des êtres humains et à décider de son propre destin — droit qui a été reconnu dans le monde entier comme un principe fondamental de la justice et de l'équité et sur lequel repose l'Organisation.

116. Néanmoins, le régime sud-africain s'obstine dans sa politique d'oppression et dans son refus de faire droit aux justes revendications de la majorité noire. Une résistance accrue s'est heurtée à une répression intensifiée. Toutefois, les Sud-Africains noirs n'ont pas été intimidés par cette répression. Les troubles à Soweto, l'année dernière, ont déclenché une série de manifestations et suscité un esprit de résistance dans la majorité opprimée de la population sud-africaine qui n'a fait que s'intensifier et s'étendre à tout le pays. Chaque semaine, de nouveaux noms sont ajoutés à la liste des martyrs tués par la police ou morts en détention. Des centaines de personnes sont arrêtées et condamnées à de longues peines de prison tandis que la vie économique et sociale normale du pays est plongée dans le chaos.

117. Malgré ces preuves manifestes d'une résistance intérieure à sa politique, le régime de Pretoria a poursuivi son plan en vue d'appliquer l'*apartheid* en Afrique du Sud. La pierre angulaire de cette politique — la mise en place d'un système de bantoustans dans l'ensemble du pays — a de nouveau été condamnée par l'Assemblée générale dans la résolution 31/6 A. Il est significatif qu'aucun membre de la communauté internationale n'ait jugé utile de reconnaître l'indépendance du premier de ces foyers nationaux totalement artificiels, le Transkei.

118. L'Afrique du Sud a pu poursuivre sa politique d'oppression et de violence exclusivement parce qu'elle bénéficie d'un appui économique considérable de la part de certains membres de la communauté internationale. Beaucoup de ces Etats condamnent publiquement la politique raciale de l'Afrique du Sud mais ont continué à faire du commerce avec ce pays, lui fournissant l'infrastructure économique indispensable à son odieuse structure sociale. Le représentant de Maurice, parlant au nom du Président de l'Organisation de l'unité africaine, a brossé devant le Conseil [1988^e séance] un tableau frappant de la croissance du commerce avec l'Afrique du Sud au cours des 20 dernières années, de l'augmentation en matière de développement économique et, notamment, de la croissance de l'appareil militaire. Comme il l'a souligné, les dépenses militaires sont plus de 30 fois ce qu'elles étaient il y a moins de 20 ans.

119. Si ce volume important de commerce et d'investissements a permis des progrès considérables dans le bien-être économique des Sud-Africains blancs, ses bienfaits, conformément aux doctrines de l'*apartheid*, ne se sont généralement pas étendus à la majorité noire. C'est un fait que ce

progrès économique dépend très largement du commerce extérieur et des investissements étrangers. Compte tenu de ce qui précède, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour prier instamment une fois de plus les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud d'user de leur influence afin d'obtenir que l'Afrique du Sud modifie sa politique. En fait, à notre avis, ces nations ont une obligation particulière envers l'humanité dans son ensemble et doivent faire de leur mieux pour amener le Gouvernement sud-africain à faire droit aux justes revendications de la majorité noire.

120. A ce propos, il faut se demander pourquoi le fait de violer les droits de l'homme de 10 ou 15 personnes dans un pays donné suscite un tollé international alors que des violations bien plus extrêmes et une répression bien plus inhumaine touchant 20 millions de Noirs en Afrique du Sud restent invisibles pour les partenaires commerciaux du régime de Pretoria. Est-ce parce que les victimes ont la peau noire ? Est-ce parce que les oppresseurs et leurs partisans dans les pays étrangers ont tous la peau de la même couleur ? Pourquoi est-il tellement difficile d'user des mêmes critères pour tous sans distinction de race, de couleur ou de religion ? Quelle qu'en soit la raison, la communauté internationale ne peut accepter plus longtemps que l'on applique cet odieux système de deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agit des droits de l'homme fondamentaux de la majorité noire d'Afrique du Sud.

121. Il est important, de l'avis de ma délégation, de reconnaître que la situation en Namibie et au Zimbabwe est indissolublement liée à celle qui existe en Afrique du Sud, qu'elle découle de la même mentalité colonialiste et raciste qui a conçu et mis en oeuvre l'odieux système d'*apartheid*. Ce sont l'aide et l'appui de Pretoria qui, seuls, ont permis que se perpétuent les pratiques colonialistes et racistes en Rhodésie du Sud; ce sont les intérêts économiques et l'idéologie raciste de l'Afrique du Sud qui ont soutenu son occupation illégale de la Namibie.

122. La violence et la répression massive de l'Afrique du Sud à l'encontre de la population noire se sont généralement étendues aux peuples de la Namibie et du Zimbabwe. Cela étant, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 2145 (XXI), révoqué le Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et décidé que l'administration du Territoire devait être assumée directement par l'Organisation des Nations Unies. Bien que la validité de cette résolution ait été réaffirmée à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité ainsi que par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif de 1971⁴, l'Afrique du Sud n'a jamais respecté ses dispositions; elle refuse obstinément de se retirer du Territoire et continue d'y appliquer sa politique d'oppression et de discrimination raciale. Au cours des années, cette politique a compris des arrestations arbitraires, l'emprisonnement et le meurtre judiciaire de combattants de la liberté et de militants de la cause des droits de l'homme qui représentent les aspirations légitimes du peuple namibien. Même des femmes et des enfants ont été emprisonnés et torturés. Le régime d'occupation illégale a également cherché à imposer au Territoire son système de bantous-

⁴ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

tans, cherchant à fragmenter son peuple et sa terre et, partant, à consolider son gouvernement illégal grâce au recours à des tactiques coloniales traditionnelles. Récemment, il a cherché à atteindre cet objectif grâce à la convocation d'un simulacre de "conférence constitutionnelle", qui n'est conçue que pour légaliser d'un coup de tampon les décisions du régime d'occupation.

123. La liste des crimes du régime sud-africain a été donnée si souvent en cette salle que nous la connaissons par coeur et que nous en sommes malades après chaque séance consacrée à l'*apartheid*, à la Namibie ou au Zimbabwe. Je n'ai pas l'intention de nous torturer davantage, mais je dois dire qu'outre les mesures déjà citées le régime de Pretoria a entrepris un renforcement massif de sa présence militaire en Namibie. Des sources dignes de foi nous font savoir que l'Afrique du Sud a considérablement renforcé les troupes déjà stationnées en Namibie. Ces troupes disposent des moyens de guerre les plus perfectionnés, y compris des abris bétonnés situés sous terre et des hangars pour aéronefs. Une zone neutre a été créée dans la partie septentrionale de la Namibie, où des milliers de gens innocents ont été chassés de leurs foyers et de leurs terres pour permettre au régime illégal de renforcer sa mainmise sur le Territoire en interrompant le courant d'aide aux combattants de la liberté de Namibie placés sous la direction de la SWAPO [*South West Africa People's Organization*]. En outre, ces troupes se sont livrées à des agressions contre des pays voisins pacifiques. Aucun observateur objectif ne peut manquer de conclure que ces activités sont des préparatifs de guerre contre la population noire désarmée de Namibie, que les membres de la communauté internationale ont reconnue, du moins dans des déclarations entendues à l'Organisation des Nations Unies, comme propriétaire légitime du Territoire.

124. La situation au Zimbabwe est tout aussi grave. Depuis sa déclaration unilatérale et illégale d'indépendance en 1965, le régime de Smith a réussi à survivre malgré les condamnations de la communauté internationale et les sanctions votées par le Conseil, en grande partie grâce à l'aide vitale qui lui a été fournie par le Gouvernement sud-africain. Toutes ses importations essentielles de matériel militaire et le gros de ses exportations sont passés par l'Afrique du Sud. A plusieurs reprises, l'Afrique du Sud a fourni du personnel militaire pour aider le régime de Smith dans sa politique répressive. De plus, des membres du Gouvernement sud-africain ont menacé en plusieurs occasions d'intervenir dans la situation en Rhodésie si les combattants de la liberté du Zimbabwe avaient le dessus. Il ressort des renseignements les plus récents que, chaque jour qui passe, cette éventualité est de plus en plus probable, les combattants de la liberté accroissant leurs incursions dans chaque partie du territoire. Le régime de Smith, toujours avec l'aide sud-africaine, a lancé des attaques sur les territoires et populations d'Etats pacifiques voisins. Tout cela constitue une autre menace flagrante et croissante à la paix et à la sécurité de l'Afrique australe, menace qui découle directement de la politique raciste et colonialiste que poursuit le régime de Pretoria. Comme de nombreux

orateurs l'ont souligné, le problème auquel se heurte le Conseil à ce stade critique dépasse donc largement celui du seul système de l'*apartheid*.

125. Si la communauté internationale ne parvenait pas à agir devant de telles menaces, les conséquences n'en pourraient être que très graves. Cela signifierait, pour le moins, une longue période de guerre entre la majorité noire et ses oppresseurs. Nous voyons déjà le début de cette lutte chez le peuple du Zimbabwe. Si un tel conflit devenait généralisé dans les trois pays, les souffrances humaines et les effusions de sang seraient abominables. Toutefois, ce qui nous donne encore plus à réfléchir, c'est l'éventualité qu'une Afrique du Sud désespérée et vaincue ait recours à la plus terrible des armes modernes, avec des conséquences véritablement inimaginables. Il faut donc absolument que la communauté internationale prenne des mesures pour mettre immédiatement fin à ce danger, car il ne reste que très peu de temps pour agir.

126. En vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte, le Conseil de sécurité peut imposer des sanctions économiques obligatoires dans des cas semblables. Nous avons déjà noté la vulnérabilité de l'économie sud-africaine à de telles mesures. Devant le refus constant du régime de Pretoria de se conformer aux décisions de la communauté internationale, ma délégation saisit cette occasion pour demander instamment au Conseil de prendre de telles mesures pour relever comme il convient ce défi obstiné. En outre, nous prions tous les membres du Conseil d'envisager sérieusement l'imposition d'un embargo sur les armements contre l'Afrique du Sud, en tant que moyen adéquat d'endiguer la vague montante de violence et de meurtre qui a déjà touché un certain nombre d'Etat voisins pacifiques. De l'avis de ma délégation, il faut à tout prix que le Conseil agisse pour empêcher une crise qui a tout ce qu'il faut pour se transformer en une conflagration pouvant s'étendre au-delà même des frontières du continent africain. Ce n'est que par une action décisive qu'on pourra éviter un tel désastre.

127. Pour sa part, le Gouvernement indonésien continuera résolument à fournir un appui moral et matériel au peuple sud-africain en lutte. Je voudrais citer ici un passage du message envoyé par le Président de l'Indonésie, M. Suharto, au Secrétaire général et au Président du Comité spécial contre l'*apartheid* à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale :

"Au nom du peuple indonésien et en mon nom propre, je réaffirme notre engagement historique en faveur de la liberté et de l'égalité raciale et notre volonté de continuer à aider les opprimés victimes du racisme et du colonialisme, jusqu'à ce que les derniers vestiges de ces maux jumelés disparaissent définitivement de la surface de la planète."

La séance est levée à 13 h 25.

5 Voir A/AC.115/L.462.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
